

DISCOURS D'OUVERTURE DE MADAME PAULINE BROWES, DEPUTE,  
SECRETAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président, membres du corps diplomatique, distingués délégués, mesdames et messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous accueillir à la sixième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Ces mots de bienvenue s'adressent particulièrement à nos invités de l'extérieur, notamment à ceux qui visitent le Canada pour la première fois. J'espère sincèrement que nous aurons l'occasion de vous revoir, peut-être lorsque vous prendrez des vacances.

Au cours des 12 prochains jours, vous prendrez des décisions dont dépendra le sort d'espèces animales et végétales du monde entier. J'aimerais vous parler brièvement de l'intérêt particulier que les Canadiens portent aux animaux et aux plantes que nous protégeons avec tant d'ardeur. Pour nous Canadiens, la faune et la flore, en plus de nous faire apprécier davantage les richesses de notre territoire, le deuxième du monde en étendue, sont d'une grande importance. Les animaux et les plantes sont indissolublement liés à notre personnalité en tant que nation et font réellement partie intégrante de notre environnement physique; notre pays abonde en ressources naturelles où pullulent encore des formes de vie disparues des autres parties du globe depuis des siècles.

Comment peut-on envisager le Canada sans ses caribous, ses ours blancs, ses grands hérons, ses trilles, ses églantiers, ses boeufs musqués, ses castors, ses geais bleus, ses bisons et ses milliers, que dis-je, ses millions d'autres espèces? Tout comme notre riche héritage multiculturel, les langues que nous parlons, nos artistes, nos petits villages, nos grandes villes et notre architecture, ils sont autant d'éléments de notre identité nationale.

Depuis longtemps, cette identité a été liée à la terre. Nous Canadiens, ne saurions nous séparer de notre relief, pas plus que de l'air que nous respirons et de l'eau que nous buvons. La géographie de notre pays est source d'inspiration. La culture de nos peuples autochtones s'est développée dans un milieu riche et sauvage, bien des siècles avant l'arrivée des premiers Européens en terre nord-américaine. Plus tard, les explorateurs ont ouvert la voie au commerce des fourrures et fait naître l'économie canadienne. En d'autres termes, faune et nature constituaient l'âme du Canada avant même que le pays n'existe. Aujourd'hui, ces deux éléments sont essentiels à la vision que nous avons de nous-mêmes et à la perception que les autres ont de nous. Nous sommes déterminés à respecter et à conserver notre patrimoine naturel, tant pour lui-même que pour la richesse dont il nous fait tous profiter.

Depuis son adhésion à la CITES en 1975, et même avant, le Canada a cherché à préserver ce patrimoine. Récemment, dans le cadre de sa contribution à "Faune 1987", une année spéciale consacrée à la conservation de notre faune, le Canada a été l'hôte d'une réunion des signataires de la Convention de Ramsar, qui vise à protéger les zones humides d'importance internationale. A cette occasion, 11 zones humides ont été ajoutées aux 17 autres qui étaient déjà désignées comme sites protégés par la Convention de Ramsar.

En fait, je suis fière de dire qu'il y a actuellement au Canada, plus de zones humides désignées en vertu de la Convention que dans tous les autres pays signataires réunis, et nous continuerons à encourager les autres pays à suivre notre exemple.

Nous prenons également nombre d'autres mesures clés qui prouvent davantage encore notre engagement à protéger la faune. Environnement Canada consulte actuellement les provinces et les territoires, ainsi que d'autres ministères fédéraux, au sujet de mesures législatives qui permettront de mieux contrôler l'exportation, l'importation et le transport interprovincial des espèces de faune et de flore. Sur un autre plan, un projet de loi nous aidera à mettre fin aux ravages des braconniers dans nos parcs nationaux.

D'autres programmes contribuent au rétablissement de certaines de nos espèces les plus précieuses menacées d'extinction. La grue blanche d'Amérique, presque disparue, se rétablit lentement mais sûrement, et le pélican blanc est devenu, cette année, la première espèce à être radiée de la liste des espèces menacées d'extinction. Voilà bien deux exemples remarquables de notre détermination à préserver notre faune.

Malheureusement, malgré nos efforts et ceux des pays Parties à la CITES, la dégradation du milieu et la surexploitation des ressources naturelles, à l'échelle mondiale, demeurent une menace. Edward O. Wilson, professeur de sciences à Harvard, nous a d'ailleurs avertis que la situation actuelle risque d'être aussi grave que celle qui a amené la disparition des dinosaures et, selon l'éminent naturaliste canadien David Suzuki, nous consommons la nature à un tel rythme que, bientôt, il ne restera plus de régions sauvages sur la planète; d'ici 30 ans, elles auront toutes été détruites. M. Suzuki a peut-être raison, mais nous croyons qu'il est possible de l'éviter.

En plus d'avoir signé la CITES, nous appartenons aussi à la race humaine, et à ce double titre, nous devons nous demander si le monde actuel est celui où nous voulons vivre. Désirons-nous léguer à nos enfants un monde sans diversité biologique et, par conséquent, sans possibilité d'enrichissement, un monde dépourvu des formes de vie si importantes pour notre propre qualité de vie et pour la vie elle-même?

Tous les êtres humains ont intérêt à empêcher qu'une telle situation ne se produise. La protection de la faune et de la flore nous concerne tous. Nous nous servons des ressources naturelles pour nous nourrir, nous habiller, nous loger, nous soigner, nous divertir et faire fonctionner nos industries. Nous nous en servons aussi pour bien d'autres choses auxquelles beaucoup d'entre nous n'ont jamais pensé. Ainsi, un grand nombre de médicaments vendus de nos jours et qui peuvent sauver des vies sont préparés à l'aide des composés uniques que l'on retrouve dans les végétaux. Il est probable que des milliers d'autres plantes gardent toujours en elles leurs secrets et que ceux-ci seront perdus à jamais si nous ne conservons pas ce patrimoine naturel.

Nous connaissons tous les motifs qui ont poussé les divers pays à signer la CITES, mais cela ne fait pas de tort de les rappeler, puisqu'ils sont toujours aussi valables aujourd'hui qu'en 1973. Il a alors été reconnu, et il en va toujours de même aujourd'hui, que la faune et la flore sauvages, dans toute leur beauté et leur diversité, constituaient un élément irremplaçable des systèmes naturels terrestres et devaient donc être protégées au profit des générations présentes et futures.

Depuis la signature de la CITES, le nombre des pays signataires est passé de 21 à 95, ce qui témoigne bien de la pertinence des objectifs poursuivis. De plus, de nombreuses décisions importantes ont été prises, et beaucoup de règlements ont été adoptés afin d'assurer la protection de notre faune et de notre flore sauvages. Nous ne pouvons cependant pas nous contenter des progrès déjà réalisés.

Au cours des deux prochaines semaines, vous aurez à relever un défi important: prendre des mesures pour contrer les menaces qui pèsent sur notre flore et notre faune. La liste des modifications proposées aux annexes de la Convention est longue et détaillée, les problèmes sont complexes, et des décisions difficiles doivent être prises. Ces décisions, cependant, nous devons les prendre, car c'est à nous maintenant qu'il appartient de faire ce qu'il se doit pour conserver nos ressources animales et végétales, préserver les patrimoines génétiques et protéger nos ressources naturelles sauvages pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants.

Je vous souhaite des travaux très productifs, et c'est avec plaisir que je déclare officiellement ouverte la sixième session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

J'ai le plaisir et le privilège d'adresser à toutes les personnes ici présentes la plus cordiale bienvenue et les salutations du Comité permanent de la CITES.

Nous sommes très reconnaissants à Madame Pauline Browes, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement du Gouvernement canadien, d'avoir bien voulu venir s'adresser à nous.

Nous souhaitons aussi remercier Monsieur William H. Mansfield, directeur exécutif adjoint du PNUE, qui a si aimablement accepté d'être en notre compagnie et de nous faire part de ses observations. L'appui continu que le PNUE accorde à la Convention reflète à la fois son engagement à l'égard de la CITES et sa reconnaissance du succès de cette convention internationale.

Au nom de toutes les Parties à la CITES, j'exprime ma gratitude à tous les participants et hôtes qui nous ont rejoints ici pour cette session importante. La CITES a résisté à l'épreuve du temps et, à l'heure actuelle, 95 nations ont unis leurs efforts en faveur de la protection des espèces animales et végétales sauvages menacées contre la surexploitation par le commerce international. L'importance de cette session est rehaussée par le fait qu'elle se tient au Canada, pays qui fut parmi les premiers à se joindre à la CITES et où le gouvernement et le peuple sont déterminés à adhérer aux réglementations que la Convention impose au commerce international.

Depuis que nous nous sommes réunis à Buenos Aires, il y a deux ans de cela, neuf nouveaux pays nous ont rejoints et d'autres devraient vraisemblablement le faire dans un proche avenir. Chaque année, les tâches et les responsabilités du Comité permanent et du Secrétariat s'accroissent. Certaines des tâches qui nous ont été assignées sont très délicates, telles le problème relatif à la Bolivie, des problèmes majeurs de mise en vigueur de la Convention, l'évaluation de la situation du fonds d'affectation spéciale et les problèmes financiers. Nous avons tenté de les résoudre grâce à la coopération de tous les membres du Comité permanent et du personnel du Secrétariat dont l'aide fut extrêmement utile. Je les remercie très sincèrement pour leur esprit de camaraderie et pour l'appui sans relâche qu'ils m'ont toujours accordé.

Les activités de la Convention sont toujours affectées par le fait que certaines Parties refusent de s'engager financièrement. L'efficacité de la CITES ne pourra être garantie que si tous les intéressés oeuvrent de concert de façon à éliminer les lacunes et les imperfections, et chaque Partie doit contribuer, financièrement et d'autres manières, à la promotion pleine et entière de la cause de la Convention. Je saisis cette occasion pour prier instamment les Parties de respecter le calendrier prévu pour le versement de leur contribution à la CITES.

Des représentants officiels de gouvernements, des scientifiques, des diplomates, des juristes, des représentants d'associations de commerçants et toute une panoplie d'ONG sont rassemblés ici pour cette session et les deux semaines à venir seront consacrées à des débats importants qui agiront sur l'efficacité de la Convention. Je suis convaincu, avec une assemblée de personnes dont les problèmes et les intérêts sont aussi divers, qu'il y aura quelques divergences de vue et même des frustrations; mais du moment que nous sommes intéressés par un accord international en faveur de la conservation des espèces sauvages en général et de celles menacées d'extinction en particulier, notre cause commune, je ne doute pas non plus que nous surmonterons les

difficultés individuelles et les divergences d'opinion, et que la CITES en ressortira renforcée dans son effort de sauvegarde des ressources naturelles du monde.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour partager quelques idées avec vous. Tout d'abord, tout en reconnaissant parfaitement que la responsabilité d'appliquer la CITES revient aux gouvernements nationaux respectifs, je pense que nous ne devons ni négliger ni minimiser le rôle des organismes non gouvernementaux. Ils ont largement contribué au mouvement en faveur de la conservation dans le monde - dont la CITES est l'une des manifestations - en créant une opinion publique à cet égard, en la coordonnant et en la conduisant et, parmi d'autres, je suis convaincu que si ce mouvement doit se poursuivre et si le succès de la CITES doit se maintenir, nous devons tenir compte de l'opinion publique et nous devons l'avoir de notre côté.

Par ailleurs, je voudrais surtout m'adresser à mes collègues des pays en développement. Pardonnez-moi d'être direct. On proclame que la CITES est l'une des conventions internationales parmi les plus réussies. Cela ne signifie pas que nous devons nous reposer sur nos lauriers, car nous savons tous que l'on peut faire encore beaucoup pour l'améliorer et la mieux mettre en vigueur. En outre, la CITES doit son succès presque exclusivement à la convergence des objectifs des pays développés et en développement, des consommateurs et des producteurs. Normalement, une telle convergence est réalisée lorsque les intérêts de tous ou des deux parties sont équilibrés. Dans le cadre de la CITES, cet équilibre penche du côté des producteurs. Elle reste néanmoins une réussite, et c'est ce qui fait de la CITES un cas plutôt unique. Simultanément, nous devons, nous qui appartenons aux pays "producteurs" en développement, procéder à une sérieuse introspection afin de vérifier si nous remplissons nos obligations vis-à-vis de la Convention dans sa lettre et dans son esprit et si nous ne devrions pas en fait faire quelque chose de plus.

Le Comité permanent et le Secrétariat ont essayé de donner à cette session une structure permettant de résoudre au mieux les problèmes sans que l'attention soit détournée des questions les plus importantes. Il convient peut-être de signaler ici que la mise en oeuvre de la Convention par certaines Parties a souvent fait l'objet de discussions de la part des comités permanents de la CITES. Ceci concerne en particulier des Parties pour lesquelles la Convention est comparativement nouvelle et qui n'ont pas l'expérience de sa mise en vigueur. Nous avons examiné plusieurs des ces questions au cours des sessions du Comité permanent tenues ces deux dernières années, et certaines ont été renvoyées devant cette Conférence. Nous devrions faire de notre mieux pour trouver des solutions à ces problèmes, grâce à la coopération régionale et internationale, et nous devons aider ces Parties par tous les moyens possibles à évoluer et à mettre au point des méthodes leur permettant de mieux appliquer la Convention.

Je souhaiterais conclure, et je suis persuadé que mes paroles refléteront l'opinion de toutes les Parties, en disant que nous sommes particulièrement reconnaissants au Gouvernement et au peuple du Canada pour avoir mis ces magnifiques installations à notre disposition et démontré une chaleureuse hospitalité. Un poète canadien célèbre a dit, en parlant de sa patrie, "mon pays n'est pas un pays: c'est l'hiver". Il est possible qu'il ait raison en ce qui concerne le climat physique du Canada, mais ceci ne s'applique certainement pas à la chaleur de la cordialité de ce pays.

M'exprimant au nom du Comité permanent et me tournant vers les deux prochaines semaines de discussion, je souhaite que nous vivions une session des plus fructueuses.

CITES : L'espèce LA PLUS menacée

OBSERVATIONS PRESENTÉES PAR MONSIEUR WILLIAM H. MANSFIELD III,  
DIRECTEUR EXECUTIF ADJOINT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT

Honorables délégués, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de me joindre à vous pour cette sixième session de la Conférence des Parties à la CITES. Le directeur exécutif du PNUE m'a demandé de vous transmettre ses salutations et ses meilleurs vœux de succès à l'occasion de cette session cruciale de la Convention.

Il y a un demi-siècle déjà, Aldo Leopold lançait un appel pour qu'on mette un terme à la "régression", le contraire de l'évolution, c'est-à-dire l'extinction des espèces.

Son originalité consistait à justifier sur le plan économique - ainsi que moral et esthétique - la conservation de la diversité génétique. L'écosystème, disait-il, peut être comparé à une horloge: il suffit d'enlever une pièce, petite et insignifiante peut-elle sembler, pour que tout le mécanisme se dérègle.

Depuis la mort de Leopold, la situation a évolué sur deux aspects essentiels. Tout d'abord, ses idées qui pouvaient sembler farfelues à l'époque doivent être prises aujourd'hui extrêmement au sérieux. Ensuite, on assiste actuellement à la destruction conjuguée des espèces. Malgré tous les discours des intéressés, la régression poursuit son oeuvre. Les manchettes des journaux brandissent le spectre de la plus grave extinction d'espèces depuis la disparition des dinosaures.

Nous sommes confrontés à un curieux phénomène. D'un côté, jamais l'humanité n'a pris conscience avec une telle acuité de l'importance de la diversité génétique. De l'autre, jamais elle n'a fait preuve d'autant d'acharnement à radier tout ce qui vit de la surface de la terre.

Dans une large mesure, c'est la réalisation de ce paradoxe qui a mené à l'adoption de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction. Le plan destiné à réduire la dichotomie ne manquait pas d'ingéniosité. Il devait être possible, selon les auteurs de la Convention, d'assurer la conservation des espèces, de préserver la diversité génétique et de favoriser le développement économique, tout en mettant un frein à l'exploitation abusive des espèces par le commerce international.

A l'échelle planétaire, la demande des consommateurs faisait peser une menace de plus en plus inquiétante sur les espèces. Certes, les espèces rares étaient protégées, mais rien n'arrêtait les braconniers et les trafiquants. Seule la réglementation du commerce international pouvait concilier le développement et la conservation.

Les dix dernières années ont su montrer que le système peut fonctionner merveilleusement. Au Programme des Nations Unies pour l'environnement, nous sommes convaincus que la CITES est un élément essentiel du développement durable. Nous sommes convaincus qu'elle constitue le dernier espoir pour les espèces menacées d'extinction par le commerce illégal. Nous sommes convaincus qu'elle est tout à l'avantage des pays pauvres qui abritent un si grand nombre

des espèces menacées de la terre. Nous pensons que la CITES peut avoir pour effet de dépouiller les braconniers de leurs profits illicites pour en faire bénéficier les populations démunies des régions rurales du Tiers Monde.

Vous qui êtes investis de la charge de faire appliquer la Convention, une lourde responsabilité pèse sur vos épaules. Il y a quelques années, dans le cadre d'enquêtes sur des opérations foncières douteuses, un avocat américain de Boston, au Massachusetts, du nom de Louis Brandeis - qui devait s'illustrer par la suite comme juge à la Cour suprême des Etats-Unis - a comparu devant un comité à titre de représentant d'un groupe de citoyens militant pour le bien public. Lorsque Brandeis s'est présenté à la barre des témoins, il se vit contester le droit de témoigner. "Qui représentez-vous, Monsieur?", lui demanda-t-on. Et Brandeis de répliquer : "Moi, Monsieur, je représente la population. Le public est mon client."

Votre mandat à vous, garants de la Convention, est un peu du même ordre, car vous défendez les intérêts de ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Vos clients sont les espèces menacées d'animaux et de plantes. Au moment même où nous cherchons si désespérément à protéger la diversité biologique de notre planète, il ne peut y avoir de mission plus noble que la vôtre.

Or, vous avez à votre actif quelques exploits récents qu'il importe de considérer avec une certaine satisfaction. Les efforts actuels, par exemple, pour sauver la vigogne d'Amérique du Sud témoignent de ce que la CITES peut faire de mieux.

Les chiffres du PNUE montrent que dans les années 1960 la population globale des vigognes avait chuté sous le seuil alarmant des 12'000. Ce déclin avait des conséquences tragiques pour les habitants des Andes, qui tissaient sa laine, denrée fort recherchée puisqu'un seul manteau de vigogne peut coûter dans les US\$ 18'000.

Dix ans de protection et d'intervention vigoureuses ont suffi pour redonner de l'essor à la population de vignognes, qui a atteint le niveau relativement rassurant de 120'000 individus. En protégeant la vigogne, la communauté internationale a préservé non seulement un patrimoine culturel mais également un mode de subsistance économique, une chance de mieux-être dans la région des Andes en proie à la pauvreté. Le PNUE se déclare sans réserve en faveur de la gestion rationnelle des espèces sous l'égide de la CITES.

La CITES a réalisé une oeuvre remarquable au profit d'un autre animal sud-américain, un peu moins soyeux, peut-être, le caïman. L'opération montre que la conservation peut être un instrument efficace de développement. Ce genre d'opération comporte normalement trois volets.

Le premier est avant tout d'ordre scientifique. Il s'agit d'une étude de la taxonomie, de la population et de l'habitat du caïman.

Le deuxième volet correspond à un examen plus détaillé de la biologie du caïman et des facteurs qui sont à l'origine de son déclin.

Le troisième volet consiste à mettre en place un programme de gestion. La CITES travaille en collaboration avec les Gouvernements de la Bolivie, du Paraguay et du Brésil afin de définir des contingents, de mettre en évidence des marchés et de promouvoir de façon générale une exploitation durable de cet animal. La meilleure garantie de survie pour le caïman serait qu'il devienne trop précieux pour être tué. S'il offre des perspectives de recettes intéressantes, les gens seront incités à protéger sa population.

Citons encore un exemple, cette fois de l'autre côté du globe. Les habitants du Zimbabwe protègent les éléphants en raison d'avantages économiques du même ordre. Un projet mené dans un village près de Bulawayo a démontré que les produits commerciaux des carcasses d'éléphants peuvent donner suffisamment de recettes pour financer deux écoles et une petite tannerie. S'il est possible de faire échec au braconnage, le nombre d'éléphants augmentera et ce sont les gens qui en ont le plus besoin qui profiteront des retombées économiques, en se convainquant encore davantage de la nécessité de conserver la poule aux oeufs d'or.

Monsieur le Président,

Je suis bien conscient que l'approche que je préconise n'est pas celle de tous ceux qui sont présents dans la salle. Je sais que certains sont contre l'exploitation des espèces à des fins économiques, que la préservation de la nature est le but qu'ils recherchent.

Je dois rappeler, toutefois, qu'à bien des endroits du monde, la perception qu'ont les gens de leurs propres besoins et leurs systèmes de valeurs sont incompatibles avec la préservation à l'état pur. Notre expérience nous prouve que dans l'ordre actuel des choses, du moins dans certaines régions, l'idéal de préservation à tout prix mènera à l'extinction. Il nous est tout simplement impossible de faire respecter une consigne de préservation totale pour la plupart des espèces.

La seule mention de préservation totale aux endroits affligés par la pauvreté, où la population croît à un rythme de trois ou quatre pour cent par an, où les peuples indigènes dépendent des espèces menacées pour survivre et où le système de valeurs demeure aux antipodes de la philosophie de préservation totale témoigne d'un jugement erroné sur la réalité et les possibilités, qui compromet l'avenir de la faune et de la flore que nous voulons protéger.

Pour atteindre notre objectif de protection des plantes et des animaux sauvages contre la surexploitation qu'encourage le commerce international dans ces régions, il nous faut faire preuve de souplesse et tenir compte des besoins et des valeurs de ceux qui prônent l'utilisation rationnelle. Dans le même temps, il importe de poursuivre notre campagne contre la destruction que causent des trafiquants sans scrupules. Ce sont ces derniers que nous devons combattre sans relâche, tant que nous n'aurons pas mis un terme à leurs activités.

Revenons aux éléphants du Zimbabwe, que j'ai déjà mentionnés. Les populations d'éléphants diminuent dans la plupart des pays. Ne nous imaginons pas le contraire. Dans certaines régions, le braconnage continue sans rémission. Il nous faut, au cours des deux semaines qui viennent, examiner avec attention les statistiques présentées sur le déclin des populations au cours des dix dernières années.

Nous avons un nouveau système de contingentement de l'ivoire. Les principaux importateurs d'ivoire sont d'accord pour ne pas accepter l'ivoire de contrebande. L'Afrique dispose maintenant d'un cadre politique pour la lutte contre le braconnage et la contrebande. Nous avons des indications fort bienvenues que le prix de l'ivoire de contrebande est à la baisse, tandis que le prix de l'ivoire légitime se raffermi. Cependant l'effet de cette tendance ne s'est pas encore fait suffisamment sentir sur la baisse des populations d'éléphants. Le système de quotas n'est en place que depuis dix-huit mois; il est encore trop tôt pour juger de sa réussite, mais certains signes indiquent qu'il commence à avoir de l'effet. C'est un début. Il faut améliorer la mise

en vigueur et contrôler le braconnage. La CITES, avec d'autres instances, doit intensifier ses efforts pour dépister la contrebande internationale de l'ivoire et la démasquer.

Quel que soit le jugement des délégués sur les mesures prises jusqu'ici, nous sommes tous d'accord sur ceci: il faut faire échouer la contrebande, et faire réussir la gestion rationnelle.

Le PNUE, qui a la responsabilité du Secrétariat de la CITES, ainsi que les Parties réunies ici pour la sixième Conférence, peuvent établir le cadre de commerce international au sein duquel s'organisera la conservation. Mais ce cadre ne pourra être géré que si les Parties assurent les moyens nécessaires.

Il était entendu - depuis San José - que les Parties assumeraient la responsabilité du financement du Secrétariat de la Convention. A chacune des sessions qui ont suivi, vous êtes convenus d'un budget pour le Secrétariat et du montant des contributions annuelles de chacun d'entre vous à ce budget. Malheureusement, les Parties n'ont pas toutes versé leur quote-part. D'autres ne l'ont pas versée en temps voulu. Si l'on prévoit un budget qui utilise cent pour cent des contributions et que celles-ci restent impayées, on se met en difficulté. Les affaires financières de la Convention sont en difficulté, en difficulté sérieuse, et c'est là peut-être la question la plus pressante pour les Parties à cette Conférence.

Tant que le dollar américain était en hausse par rapport à la principale monnaie d'usage pour les dépenses - le franc suisse dans le cas de la CITES - il était possible de repousser la crise financière. Mais les temps ont changé; depuis l'an dernier le dollar américain baisse par rapport au franc suisse, et nous devons faire face à la crise.

Le directeur exécutif du PNUE a annoncé individuellement à toutes les Parties qu'au début de 1987 le fonds d'affectation spéciale de la CITES ne disposait pas des fonds nécessaires aux salaires du personnel et aux frais de la présente Conférence. Le directeur exécutif a annoncé également aux Parties qu'il avancerait de l'argent de la réserve du programme du Fonds pour l'environnement du PNUE afin de subvenir aux dépenses salariales et de Conférence jusqu'à la fin de juillet. Il a signalé qu'il s'attendait à un remboursement de cette avance une fois reçues les contributions en retard.

Depuis l'envoi de cette lettre, certaines Parties ont versé leurs contributions pour 1987 et les années précédentes; d'autres non. Le fonds d'affectation spéciale dispose maintenant d'une somme suffisante pour assurer les salaires du personnel du Secrétariat jusqu'à la fin de 1987, mais pas davantage. Certains des coûts de cette session, mais pas tous, sont imputés au fonds d'affectation spéciale. Le reste est encore pris en charge par le Fonds pour l'environnement du PNUE, de même que les dépenses de salaire du coordonnateur du commerce de l'ivoire, qui devaient être assumées par des financements extérieurs, les dépenses de voyage du personnel du Secrétariat pour cette session, ainsi que les coûts de communications et divers. Le Fonds pour l'environnement a également financé le premier numéro de la publication "CITES Arche" pour vous permettre d'en voir un échantillon avant de décider s'il faut en poursuivre la publication régulière. Nous ne prévoyons pas de remboursement du coût de ce premier numéro.

En revanche, les autres dépenses mentionnées - une partie des coûts de Conférence, les frais de voyage du personnel du Secrétariat, les communications et les salaires du coordonnateur du commerce de l'ivoire - se montant de US\$ 96 000, devront être remboursées au Fonds pour l'environnement.

Toutefois, une fois prise en compte la baisse du dollar américain par rapport au franc suisse, le fonds d'affectation spéciale accuse un déficit, pour 1987 seulement, de quelque US\$ 230'000 pour le budget approuvé par les Parties à Buenos Aires. De plus, nous avons toujours le problème des contributions impayées de 1987, qui se chiffrent à US\$ 380'000. Le total des contributions impayées pour toutes les années atteint maintenant presque US\$ 1'000'000.

S'il en est parmi vous qui croient possible de faire appel au Fonds pour l'environnement du PNUE pour tirer les Parties de la crise financière qui les attend, force m'est de vous signaler que le directeur exécutif n'a pas reçu de mandat à cet effet du Conseil d'administration du PNUE. Le Fonds pour l'environnement a avancé de l'argent pour vous donner le temps de tenir à Ottawa une discussion sur ce qu'il y a lieu d'appeler la crise financière de la Convention. A vous maintenant de découvrir une solution. Le PNUE peut vous apporter ses conseils, mais la solution doit venir des Parties.

Nous avons établi un mécanisme pour la conservation des espèces menacées d'extinction, mais l'espèce la plus menacée aujourd'hui à Ottawa est la CITES elle-même. Votre premier souci doit être le salut de la Convention, sans lequel rien n'est possible. Vous aurez à prendre quelques décisions difficiles au cours de ces deux semaines. Nous vous prions instamment de ne pas les éviter.

Quelque temps après la mort du président américain Andrew Jackson, au siècle dernier, on demanda à un vieux serviteur s'il croyait que son maître entrerait au Ciel au jour du Jugement dernier. Le serviteur, se rappelant la persévérance de son tenace patron, répondit: "Si le général Jackson se met en tête d'entrer au Ciel, qui donc pourra l'en empêcher?." Il en va de même ici: si les gouvernements et autres groupes d'intérêts représentés aujourd'hui se décident à accorder l'appui voulu à la CITES, nous atteindrons nécessairement les objectifs louables que nous nous sommes fixés il y a 12 ans.

La CITES est l'un des instruments les plus importants établis à ce jour pour protéger le précieux patrimoine animal et végétal de notre planète. Il en découle pour ce groupement de représentants des Parties, pour cette Conférence de la Convention une responsabilité unique, voire écrasante, pour la préservation de la faune et de la flore de notre planète. Les générations à venir ne nous pardonneraient pas de laisser s'éteindre la Convention elle-même.

Vous pouvez compter sur la coopération diligente du PNUE au cours des semaines qui viennent pour écarter cette catastrophe.

ALLOCUTION DE CLOTURE DE MONSIEUR BARRY TURNER, DEPUTE

Monsieur le Président, distingués délégués, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous adresser la parole lors de cette dernière journée de la sixième session de la Conférence des Parties à la CITES. Mon pays fut honoré de votre présence, et j'espère que vous retournez chez vous avec d'agréables souvenirs de votre séjour au Canada.

C'est un grand plaisir pour moi d'avoir l'occasion de clore, au nom du Gouvernement du Canada, cette session des Parties à ce que je considère comme l'une des plus importantes conventions internationales en matière de conservation.

Etre l'hôte de cette session bisannuelle, tenue pour la première fois en Amérique du Nord depuis la création de la Convention, a permis de mettre en lumière l'importance véritable que les Canadiens accordent à leur patrimoine faunique. Venant tout de suite après la conférence de la Convention de Ramsar, cette session de la CITES a joué un rôle important dans la célébration de Faune 87, une année spéciale réservée à la conservation de la faune et de l'habitat.

Au début de la semaine, comme les problèmes financiers assaillant le Secrétariat faisaient l'objet de discussion, la CITES elle-même défrayait la chronique en étant perçue comme une espèce menacée d'extinction. Les longs échanges, souvent chargés d'émotion, mettant en doute la tenue d'une prochaine conférence bisannuelle a abouti, avec soulagement, à un budget pragmatique qui a été adopté par la Conférence des Parties. La crise, dont faisait état Monsieur Mansfield, du PNUE, dans ses remarques d'ouverture, a été écartée.

Nous tous, qui sommes réunis dans cette salle, sommes conscients des menaces qui pèsent sur la diversité génétique et du fait que le commerce illégal auquel s'ajoute une perte de l'habitat représentent deux facteurs des plus importants.

En qualité d'ancien agent des parcs et de la faune, tant ici qu'en Afrique, j'ai eu la chance d'être le témoin de l'efficacité de la CITES et d'apprécier pleinement son rôle capital dans les efforts à venir en matière de conservation de la faune et de développement durable.

Malgré ses réalisations fructueuses du passé, la CITES a encore beaucoup à faire. Des pays n'en sont pas encore Parties, et il y a des circonstances précises où la Convention n'est pas appliquée comme elle le pourrait. Je veux cependant vous assurer que le Canada prend des mesures positives pour améliorer son application de la CITES. A l'intention de ceux qui n'auraient pu assister à la présentation de notre ministre de l'Environnement, qui a eu lieu vendredi, je voudrais réitérer son point de vue que le Canada fait sa part dans le domaine de la conservation internationale de la faune en élaborant de nouvelles lois qui, entre autres choses, incluront des dispositions sur l'interdiction d'importer la faune prise en transgressant les lois, adoptées par d'autres pays, concernant la conservation et prévoiront des amendes importantes.

Il est toujours agréable de terminer une conférence avec quelques bonnes nouvelles. Je suis heureux de vous annoncer deux faits récents en matière de conservation internationale de la faune. Premièrement, comme certains d'entre vous le savent déjà, le Canada et les Etats-Unis d'Amérique viennent tout juste de signer un accord important concernant la gestion de la harde de

caribous de Porcupine, une harde qui migre chaque année entre nos deux pays. Deuxièmement, le ministre de l'Environnement a récemment annoncé la création d'un parc national situé sur l'île South Moresby. La bataille visant à préserver cette région unique, souvent citée comme les "Galapagos du Nord", a attiré l'attention sur la scène internationale, et je suis fier de mentionner que ce parc fait maintenant partie de notre réseau de parcs nationaux.

Je suis heureux d'apprendre que d'autres mesures importantes ont été prises à cette session pour améliorer le fonctionnement de la CITES et pour traiter de questions liées à des espèces particulières. Par exemple, l'adoption d'une nouvelle structure des comités s'ajoutant aux changements apportés aux règlements intérieurs pour accorder plus de temps à la discussion de questions scientifiques et biologiques, la raison d'être de la Convention, aboutiront, j'en suis certain, à une organisation beaucoup plus efficace.

Les informations sur vos discussions au sujet d'une proposition concernant une taxe d'importation sur l'ivoire d'Afrique m'ont également intéressé. Bien que je reconnaisse qu'il y a un grand nombre de problèmes juridiques et pratiques liés à la mise en oeuvre d'un tel projet, cette idée est un excellent exemple du type de pensée innovatrice que nous devons tous nourrir si nous désirons continuer d'atteindre nos objectifs en matière de conservation pendant cette période de compressions budgétaires.

Le principe d'une taxe n'est pas contraire à l'effort que j'ai entrepris, au cours des deux dernières années, pour apporter des modifications au système de taxation du Canada en vue de permettre la perception et l'affectation d'une accise sur l'équipement relatif à la faune. Dans ces deux cas, la taxe sur l'ivoire et la taxe spéciale, les premiers utilisateurs des ressources fauniques joueraient un plus grand rôle dans la conservation de ces ressources.

Du point de vue scientifique, des décisions extrêmement importantes ont été prises en ce qui concerne les quotas, tant pour les léopards que pour les crocodiles. Le système de quotas, ensemble avec les exigences de la CITES à respecter pour que ces quotas soient alloués, a fait qu'une plus grande attention est portée au statut de ces animaux sur le terrain. Un plus grand nombre d'inventaires des populations ont eu lieu ces dernières années. La façon dont les êtres humains peuvent vivre à côté de ces animaux d'une très grande valeur, mais éventuellement dangereux, fait régulièrement l'objet de nouvelles suggestions. C'est un progrès!

Il semble que les léopards soient plus abondants en Afrique qu'on ne le croyait. Les quotas, faisant rentrer des devises de l'étranger dans ces pays, ont été étendus. Ceci maintiendra l'intérêt porté à la conservation des léopards, une ressource de grande valeur.

Les crocodiles, les léopards et les vigognes sont des cas où la CITES permet des échanges commerciaux sous certaines conditions précises plutôt que de les interdire en vertu de l'Annexe I. Ces cas devraient être perçus non pas comme des échecs mais plutôt comme des victoires pour la CITES et la conservation, dans un monde où les êtres humains et d'autres animaux peuvent vivre côte à côte de façon harmonieuse et en s'aidant mutuellement.

Ces cas sont des exemples fondamentaux de pays et d'une convention internationale dont les activités respectent l'un des principes de la Stratégie mondiale de la conservation, notamment la pérennité de l'utilisation des ressources génétiques de la terre.

Tandis que l'on a accordé une protection supplémentaire à un certain nombre d'espèces, telles que les colibris et l'ara hyacinthe, il y a eu maints retraits d'espèces inscrites aux annexes qui ne sont plus maintenant menacées par le commerce. Ainsi, nos ressources limitées pourront porter principalement sur des espèces que le commerce met véritablement en danger d'extinction.

La fin de la session de cette année est seulement le commencement de la prochaine session bisannuelle et les défis auxquels font face tous nos pays seront intimidants. Toutefois, les menaces touchant notre faune peuvent être renversées si nous relevons ces défis en prenant des mesures concrètes et des décisions difficiles, comme vous l'avez fait au cours de cette session.

Deux de mes collègues parlementaires, Madame Pauline Browes et l'honorable Tom McMillan, vous ont déjà adressé la parole.

J'aimerais maintenant terminer par un message très spécial, court et personnel.

Toutes nos bonnes intentions, notre planification, nos prières et nos efforts collectifs sincères et bien pensés dans le domaine scientifique échoueront sans une volonté politique de les transposer en loi, de les mettre en application et de veiller à leur mise en vigueur.

Je sais. Je suis un politicien, mais j'ai l'esprit suffisamment pratique pour faire des constatations et je suis assez honnête pour admettre que nous devons faire tout notre possible pour sensibiliser et motiver nos leaders élus afin qu'ils soient conscients de l'énorme importance économique et sociale de nos ressources fauniques renouvelables.

C'est votre devoir. C'est ma responsabilité car, sans la volonté politique, une meilleure protection et une meilleure gestion ne seront pas possibles.

Je demande donc à vous tous, de tous les pays du monde, de retourner dans vos pays respectifs en cultivant poliment, mais avec acharnement, votre leadership politique au sujet des questions relatives aux espèces sauvages.

Le Canada est particulièrement heureux d'avoir été votre hôte et que vous l'ayez honoré de votre présence. Avant votre départ, j'espère que vous aurez le goût de visiter davantage le Canada et que vous profiterez de ce qu'il peut vous offrir. Au plaisir de vous voir en Indonésie en 1989.

Au revoir.

